



Cofinancé par
l'Union européenne



**REPÉRAGE – PROTECTION – ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE
COLLABORATION**



Le projet SAVE est né de la rencontre entre le CCEM et plusieurs organisations de la société civile marocaine entre 2016 et 2017. La Loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains venait d'être adoptée par le Maroc.

Il s'est ainsi développé à partir des besoins exprimés par des acteurs de terrain spécialisés dans l'accompagnement de différents publics, tous aux premières lignes du repérage et de l'assistance aux victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Le projet SAVE a pour objectif final le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des organisations marocaines partenaires dans le repérage des victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail d'une part, et à fournir à ces dernières un accompagnement juridique individualisé et spécialisé, dans un second temps. Cet objectif sera atteint par des actions de terrain directement menées en faveur des victimes, par des cycles de formation et enfin par un soutien opérationnel des associations partenaires sur l'accompagnement juridique des victimes.

Fort de 27 ans d'expertise dans la défense des victimes de traite à des fins d'exploitation par le travail et la poursuite des auteurs de tels faits en France, le CCEM a joué et joue encore un rôle moteur dans l'évolution de la législation française sur la question. Première action extra-européenne de l'association, le projet SAVE entend mettre à profit cette expertise reconnue dans l'un des principaux pays d'origine des victimes qu'il accompagne chaque année.

Les 5 associations partenaires sont spécialisées dans la protection des plus vulnérables : femmes victimes de violences, employé(e)s domestiques, travailleurs précaires, enfants en situation de rue, travailleurs migrants, etc. Leur présence dans 4 régions du Maroc et au niveau national est une garantie que le projet saura avoir un impact auprès de nombreuses communautés, rendues invisibles par l'exploitation.

Localisation : Maroc

(Casablanca-Settat, Marrakech-Safi, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima)

Partenaires financiers : Union Européenne, Agence Française de Développement, Fondation de France.

Durée du projet : 5 ans

La traite des êtres humains

La traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, comme définie par les textes internationaux et la Loi 27-14 adoptée en 2016 par le Maroc



➔ **La traite des êtres humains est définie à l'article 448-1 du Code pénal marocain**

OBJECTIFS DU PROJET SAVE

Renforcer les capacités locales à repérer les victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail

- Analyse collaborative du contexte et de la législation marocaine
- Elaboration d'indices de repérage et d'outils et processus de repérage adaptés au contexte marocain
- Formation sur l'utilisation des outils et processus de repérage
- Appui opérationnel aux partenaires locaux dans le repérage de victimes potentielles
- Mise en place de dispositifs d'assistance matérielle aux victimes (en gestion directe par les partenaires locaux)
- Sensibilisation des communautés locales à la traite à des fins d'exploitation par le travail

Renforcer les capacités locales pour accompagner les victimes pour poursuivre les auteurs des faits

- Analyse collaborative approfondie de la législation marocaine (droit du travail, jurisprudences sur la Loi 27-14, etc.)
- Élaboration d'outils et de stratégies d'accompagnement juridiques adaptés au contexte marocain
- Formation des partenaires sur l'accompagnement juridique des victimes
- Appui opérationnel fourni aux partenaires locaux dans le suivi des dossiers individuels des victimes
- Appui opérationnel fourni aux partenaires locaux dans la mise en place de réseaux d'avocats et formation des avocats du réseau à la spécificité de l'exploitation par le travail

Renforcer les collaborations inter-acteurs et internationales

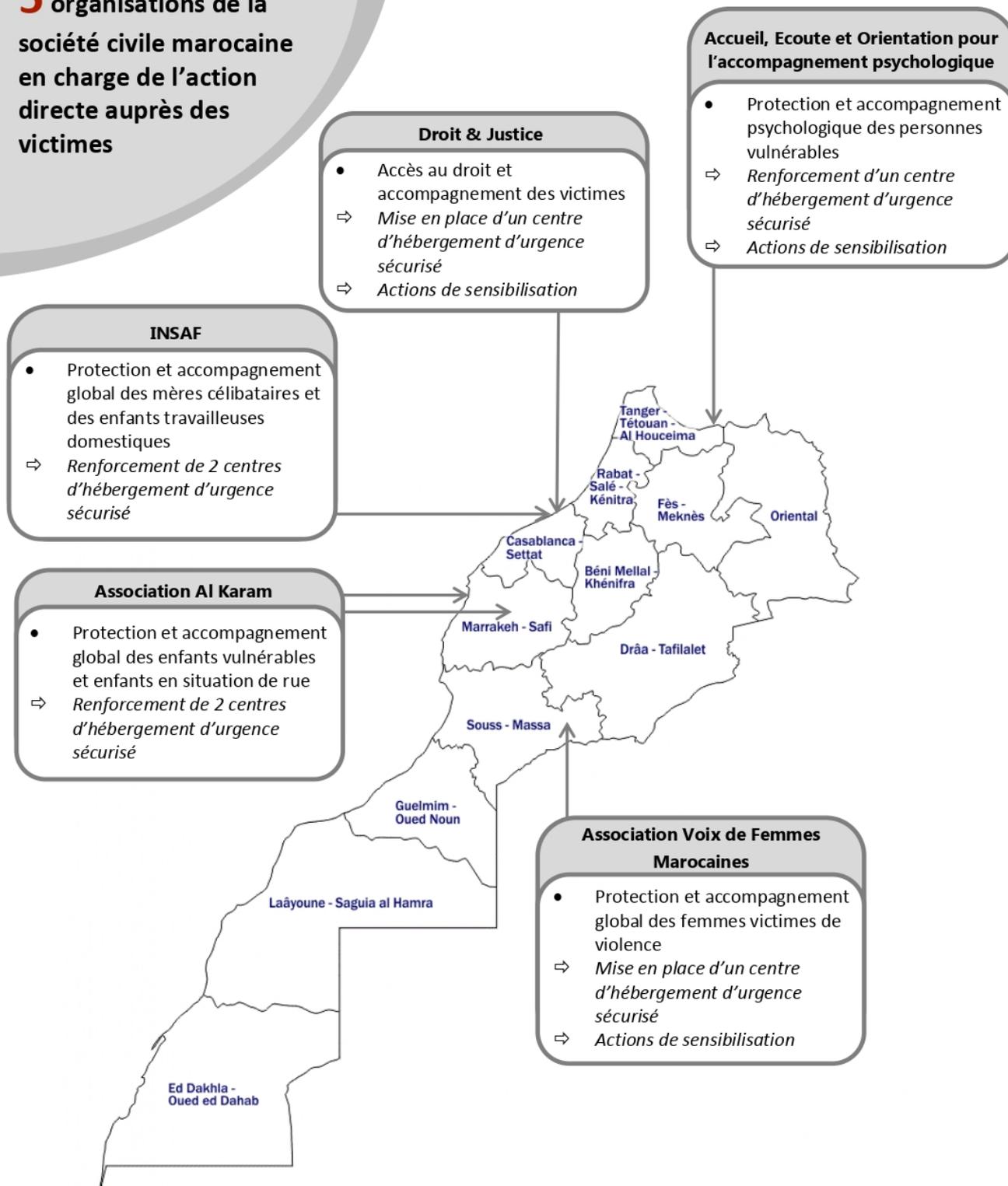
- Collaboration avec les Institutions marocaines et internationales tout au long du projet (ateliers ; outils ; formations)
- Organisation de deux ateliers régionaux d'échange de bonnes pratiques réunissant des experts, professionnels associatifs et institutionnels d'au moins 4 pays (France, Maroc, Tunisie, Liban...)
- Organisation d'une visite d'étude de représentants des institutions marocaines et des associations partenaires en France et Belgique

La lutte contre la traite des êtres humains dans la législation marocaine

- 1948 : Déclaration universelle des droits de l'Homme
- 1966 : Ratification de la Convention internationale relative à l'abolition du travail forcé
- 1993 : Ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
- 2001 : Ratification de la Convention internationale sur les pires formes de travail des enfants
- 2002 : Adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée
- 2011 : Adhésion au Protocole additionnel à la Convention contre la criminalité organisée et relatif à la lutte contre la traite des êtres humains
- **2016 : Adoption de la Loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains**
- 2016 : Adoption de la loi 19-12 relative à l'emploi des travailleuses et travailleurs domestiques.
- 2018 : Adoption du Décret n°2-17-740 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains



5 organisations de la société civile marocaine en charge de l'action directe auprès des victimes



CONTACTS PROJET

COORDINATION

Roxane OUADGHIRI HASSANI

developpement@ccem.org

+33 6 51 73 32 82

PERSONNE RESSOURCE

Clémence PATOUREAUX

clemence.patoureaux@ccem.org

+33 6 51 73 32 82

COMITÉ CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

169bis boulevard Vincent Auriol, 73013 Paris

+33 1 44 52 88 90

www.esclavagemoderne.com

Facebook @comitecontrelesclavagemoderne

Twitter @CCEM_France